

# PSE1 : PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE

## de niveau 1



### PRÉ REQUIS

Toute personne de plus de 16 ans

### DURÉE

35 heures

### FORMATEUR

Diplômé du Brevet National de Premiers Secours spécialisé en Pédagogie appliquée aux Emplois/Activités de classe 1 et à jour de sa formation continue

### METHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignement réalisé conformément aux référentiels de l'ANPS
- Études de cas
- Démonstration pratique
- Cas concret

### VALIDATION

- Évaluation continue durant le stage
- Délivrance d'un certificat de compétences PSE1

### LE PROGRAMME

- 1) Le secouriste
- 2) La chaîne des secours
- 3) La sécurité
- 4) L'alerte des secours
- 5) L'obstruction brutale des voies aériennes
- 6) Les hémorragies externes
- 7) L'inconscience
- 8) L'arrêt cardio-respiratoire
- 9) La défibrillation automatisée externe
- 10) Les détresses vitales
- 11) Les malaises & la maladie
- 12) Les accidents de la peau
- 13) Les traumatismes des os et des articulations
- 14) La noyade
- 15) La surveillance & l'aide au déplacement
- 16) Synthèse

### Références Réglementaires

Arrêté du 24 août 2007 relatif au Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile Premiers Secours en Equipe niveau 1, modifié par l'arrêté du 26 juillet 2010.

UDPS 95 - 2 rue Bernard Palissy 95280 JOUY LE MOUTIER

Affiliée à l'ANPS (Association Nationale de Premiers Secours)



Tél. : 01 30 75 25 73 – Email : [contact@udps95.fr](mailto:contact@udps95.fr) - Site internet : <http://udps95.fr>

Association de loi de 1901 – Déclaration d'activité : 11 95 05798 95 – Siret : 414 676 122 00024